



GRAND CONSEIL

Postulat - 24_POS_45 - David Vogel et consorts - De l'allemand à petite dose pendant toute la scolarité, un moyen de faire (enfin) aimer l'allemand ?

Texte déposé :

En Suisse, chaque canton choisit les langues enseignées dans le cadre du système scolaire – selon le concordat HarmoS qui demande que deux langues étrangères soient enseignées à l'école primaire.

En Suisse romande, les cantons ont choisi de commencer avec l'allemand en 5P, puis l'anglais en 7P. En Suisse alémanique, 14 cantons ont fait le choix de l'anglais comme première langue étrangère apprise à l'école. En Suisse alémanique, la maîtrise du français a donc tendance à diminuer.

Par ailleurs, selon Adecco, les offres d'emploi publiées en Suisse mentionnent des connaissances en allemand à 87%, en français à 23% et 4% en italien. Pour bon nombre d'entreprises actives en Suisse romande, la partie germanophone joue un rôle décisif comme centre de décision.

Dès lors, la maîtrise de l'allemand est souvent indispensable pour qui veut faire une carrière dans une entreprise basée en Suisse, améliorer son parcours professionnel ou avoir une influence sur la politique nationale.

Hélas, même avec le Plan d'Études Romand qui met l'accent sur le développement de l'expression orale, on se doit de constater que l'aisance en allemand du corps enseignant et des élèves recèle une grande marge d'amélioration.

Situation vaudoise

Malgré les discours encourageants et les changements de moyens d'enseignement, l'étude de la principale langue nationale conserve toujours une image négative. Les compétences langagières des

élèves au sortir du secondaire 1 et du secondaire 2 sont peu investiguées mais tout porte à penser qu'elles ne correspondent pas aux attentes, notamment en termes de compétences à communiquer.

Il se pourrait fort que les Hautes Ecoles se mettent à l'avenir à effectuer des tests de maîtrise de la langue allemande afin de mettre à niveau les étudiantes et étudiants. En effet, des cours et examens d'allemand ont lieu dans les HEP d'autres cantons romands, comme Fribourg ou le Valais, et on ne voit pas très bien ce qui exempterait les autres Hautes Ecoles vaudoises de devoir mettre en place une mesure similaire.

Alors que la majorité des cantons romands a pris des mesures pour établir des filières bilingues français-allemand dès l'école primaire, à l'instar des projets PRIMA (filiale bilingue) et ANIMA (enseignement immersif) du canton de Neuchâtel, le canton de Vaud n'a pas exploré toutes les possibilités, afin de renforcer l'attractivité et la maîtrise de l'allemand à l'école obligatoire. Il en résulte un retard de notre canton dans ce domaine et partant une péjoration des chances des Vaudoises et des Vaudois notamment sur le marché du travail.

Pour mémoire, à Neuchâtel, le projet pilote lancé en début d'année scolaire 2011-2012 (programme d'enseignement de l'allemand par immersion – PRIMA) vise à renforcer l'apprentissage de l'allemand au niveau cantonal et il semble porter ses fruits d'après les premiers retours d'expérience.

Ce projet a obtenu le soutien de l'Office fédéral de la culture qui le subventionne dans le cadre de l'article 10 de l'Ordonnance sur les langues. D'autre part, il a reçu le prix du fédéralisme en 2016 saluant le fait que Neuchâtel était le seul canton monolingue à enseigner à l'école publique une seconde langue nationale par immersion précoce.^[1] Il n'y a pas de raisons, nous semble-t-il, que le canton de Vaud ne parvienne pas à égaler ce que le canton de Neuchâtel arrive à mettre en place.

Dès lors, nous avons le plaisir de proposer au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de mettre en place les actions suivantes :

- Prise de contact avec les autorités neuchâteloises afin de comprendre et de s'inspirer de leur politique, puis de prendre appui sur leurs retours d'expérience ainsi que le matériel didactique développé par les écoles de ce canton.
- Recensement des enseignantes et enseignants ayant les compétences langagières en allemand pour mener un enseignement d'une discipline non linguistique en allemand.
- Mise en place d'un enseignement immersif pour un total de 20% à 30% de la grille horaire, dans les établissements volontaires, du cycle 1 au cycle 3.
- Autorisation données aux Directions qui le souhaiteraient de mettre en place une filière bilingue au sein de leur établissement.

- Développement d'une formation continue (langagière et/ou didactique) à destination des enseignantes et enseignants qui souhaiteraient intervenir dans les enseignements immersifs et/ou les filières bilingues.
- Proposition, dans le cadre des formations à la HEP-VD, de cursus bilingues pour les étudiantes et étudiants du primaire et du secondaire.

[1] <https://www.ne.ch/autorites/DFDS/SEEO/projets/Pages/Projet-PRIMA.aspx>

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alexandre Berthoud (PLR)
2. Aurélien Demaurex (V'L)
3. Blaise Vionnet (V'L)
4. Cédric Weissert (UDC)
5. Circé Fuchs (V'L)
6. Felix Stürner (VER)
7. Graziella Schaller (V'L)
8. Jacques-André Haury (V'L)
9. Jerome De Benedictis (V'L)
10. Laurent Miéville (V'L)
11. Loïc Bardet (PLR)
12. Nicolas Suter (PLR)
13. Oscar Cherbuin (V'L)
14. Pierre Wahlen (VER)
15. Pierre Zwahlen (VER)
16. Pierre-André Romanens (PLR)
17. Pierre-François Mottier (PLR)
18. Regula Zellweger (PLR)
19. Sébastien Humbert (V'L)
20. Sergei Aschwanden (PLR)
21. Vincent Keller (EP)